

Extrait d'acte de naissance

Licenciement économique

Mis à jour le 28 avril 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Toute entreprise peut licencier, sous conditions, un salarié pour motif économique. L'entreprise doit mettre en ½uvre des mesures permettant d'éviter le licenciement du salarié. Par conséquent, avant ou pendant la procédure, l'entreprise est tenue de mettre en ½uvre diverses mesures de prévention, d'accompagnement et de reclassement du salarié.

Prévention des licenciements

- **Activité partielle**
- **Accord de préservation ou de développement de l'emploi (APDE)**
- **Accord de maintien de l'emploi**

Procédure de licenciement

- **Consultation préalable des représentants du personnel**
- **Adaptation et reclassement des salariés**
- **Entretien préalable**
- **Lettre de licenciement**
-

Préavis de licenciement et fin du contrat

- Priorité de réembauche
- Licenciement économique nul, injustifié ou irrégulier

Mesures d'accompagnement

- Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)
- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)
- Congé de reclassement
- Congé de mobilité
- Congé de conversion
- Cellule de reclassement
- Allocation temporaire dégressive

Voir aussi...

- Licenciement du salarié pour motif personnel (particuliers)

Où s'adresser ?

3939 Allô Service Public

Par téléphone

3939

Coût : 0,15 ¤ / minute + prix de l'appel (en savoir plus)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Répond aux demandes de renseignement administratif concernant les droits et démarches.

Depuis l'étranger ou hors métropole : +33 (0)1 73 60 39 39 uniquement depuis un poste fixe (coût d'une communication + coût de l'appel international variable selon les pays et les opérateurs).



Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N481>